

Question écrite n°: 2345

**Photographies des nouvelles pièces d'identité : Hâte-toi lentement !**

La reprise par le Canton des activités liées aux cartes d'identité et aux passeports provoque indéniablement quelques remous persistants.

Manifestement, il apparaît que le Gouvernement est allé quelque peu vite en besogne en commandant les instruments nécessaires pour récolter les informations à intégrer dans les nouvelles pièces d'identité, notamment la partie concernant les photos. Fidèle à sa ligne qui consiste à éviter de confier à l'Etat des tâches dont l'économie privée peut très bien s'acquitter seule, le Groupe libéral-radical s'était d'ailleurs déjà attentivement penché sur cette question dans le cadre de l'examen du budget 2010.

Les dernières informations rapportées par la presse quant au mécontentement des photographes professionnels interpellent, incitent à poursuivre la réflexion et à rechercher des alternatives pour la période transitoire qui aurait permis de maintenir cette activité dans le domaine privé, par exemple en faisant en sorte que les frais facturés par l'Etat correspondent à ceux pratiqués dans le privé. Ainsi, la population serait libre de pouvoir faire ses photos d'identité chez un photographe professionnel si elle le souhaite sans surcoût pour elle.

Quelques questions se posent donc quant à la manière de facturer les nouvelles prestations pour l'établissement des pièces d'identité et la façon de compenser de manière adéquate le manque à gagner induit par cette centralisation un peu trop rapide pour les photographes professionnels.

Partant, le Gouvernement est prié de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1) Le Gouvernement peut-il expliquer comment se décompose le montant total facturé pour l'établissement des nouvelles pièces d'identité ?
- 2) Afin de maintenir une activité dans ce domaine dans l'économie privée, le Gouvernement pourrait-il envisager de mettre en place un système de compensation permettant aux citoyennes et citoyens qui désirent se rendre chez un photographe professionnel de ne pas être préjudicé financièrement par rapport aux frais globaux ?
- 3) Comment le Gouvernement a-t-il prévu d'organiser cette activité par rapport aux horaires à couvrir pour que tout un chacun puisse facilement avoir accès aux guichets de l'administration sans devoir prendre des mesures particulières pour s'organiser ?

Delémont, le 11 mars 2010



Alain Schweingruber

P. Häni  
Wirth  
S. B. 2010

J. V. F. Am  
H. Leckeringer  
Y. G. 2010  
M. 2010


